



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Chancellerie fédérale
M. Walter Thurnherr
Chancelier de la Confédération
Plais fédéral ouest
3003 Berne
par mail

evelyn.mayer@bk.admin.ch

dossier traité par CD
notre réf. A.1/2021/62 - ad
votre réf.

Lausanne, le 19 août 2021

Modification de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP) et de l'ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique (OVotE) : prise de position de la Ville de Lausanne

Monsieur le Chancelier,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à la consultation citée en titre et nous vous en remercions.

Dans sa réponse à la consultation menée en 2019, la Ville de Lausanne avait rejeté la révision de la loi fédérale sur les droits politiques, qui avait pour but de permettre une mise en exploitation du vote électronique. Au vu de la priorité absolue qui doit être accordée à la sécurité des systèmes, la Municipalité réaffirme son opposition de principe à l'introduction du vote électronique. Elle doute par ailleurs que l'introduction du vote électronique puisse avoir un effet significatif sur le taux de participation et ainsi redynamiser notre démocratie. Elle estime que la priorité consiste à moderniser et améliorer les méthodes de dépouillement des scrutins. La Municipalité ne s'oppose toutefois pas au principe d'une restructuration de la phase uniquement d'essai, tel que le prévoit le projet soumis à consultation.

Sur le contenu du projet et conformément à ce qui précède, la Municipalité soutient l'accent accordé par le projet à la sécurité, en ce sens que la Confédération n'autorisera plus que des systèmes à vérifiabilité complète. Ensuite, elle soutient la volonté de mettre en place de prescriptions plus sévères en matière de transparence et le recours accru à des experts indépendants pour concevoir, développer et contrôler les systèmes de vote électronique. La Municipalité soutient enfin l'option selon laquelle chaque canton continuera de déterminer s'il souhaite mener des essais de vote électronique, l'acquisition des systèmes restant également du ressort des cantons.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte des remarques émises par la Ville de Lausanne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chancelier, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Copie : Union des Villes suisses
Annexes : réponse au questionnaire